Article pour affichage en Mairie,

Election des membres du bureau de l'ASA d'Arrosage de Travaillan – Camaret

L'élection des membres du bureau de l'Association Syndicale Autorisée d'Arrosage de Travaillan - Camaret issue de la fusion de 6 Syndicats (ASA de la Buissonnade, ASA de Saint Jean, ASA des Arrosants du Quartier, ASA de Plan de Dieu, ASCO de Saint Paul et ASCO des Eaux d'Alcyon) devait se dérouler par correspondance avec une date limite de réception des votes fixée au 15 décembre 2020.

Une candidature de dernière minute, n'ayant, par erreur, pas été intégrée aux bulletins de vote reçus par les propriétaires membres de l'association,

L'élection est annulée et reportée à une date ultérieure.

La prochaine élection se déroulera, en présentiel, lors d'une Assemblée Générale, dès que la « situation sanitaire liée au COVID » le permettra. Une convocation sera envoyée à l'ensemble des propriétaires membres de l'association.

- Conformément aux statuts de l'association, les candidats devront se faire connaître 7 jours au moins avant la date de l'AG non fixée à ce jour.
- Les propriétaires constatant des anomalies peuvent se faire connaître et profiter d'une mise à jour de leurs parcelles (adresse, vente, achat, etc.) dernier délai au 31/01/2021 à 12h.

Je suis sincèrement désolé de ce contretemps et remercie les personnes ayant déjà renvoyé leur vote, qui malheureusement devra être annulé.

L'administrateur provisoire le l'ASA d'arrosage de Travaillan-Camaret Marc CHEMOUNI